

# **Salaires minimums par (sous-)commission paritaire**

## **Commission paritaire 2050000: charbonnages**

En vigueur au 01/01/2008 (Dernière actualisation de la page 06/10/2014)

Il n'y a pas de barème minimum sectoriel. Les documents concernant le champ de compétence et les autres données salariales sont consultables.